



19 AVRIL 2021

## 8 mai 2021 : Quel impact sur le décompte des congés payés ?

Le 8 mai 2021 tombe un samedi. Comment décompter cette journée lorsque le salarié est en congés payés pendant cette période ?

### Décompte des CP en jours ouvrables

Si le jour férié tombant un samedi est habituellement chômé, il n'est pas décompté comme jour de CP.

L'employeur doit donc faire bénéficier le salarié d'un jour de congé supplémentaire.

Exemple : Un salarié qui prend une semaine de CP du lundi 3 mai au samedi 8 mai inclus aura pris 5 jours de congés, et non 6.

### Décompte des CP en jours ouvrés

Selon le calcul en jours ouvrés, le 8 mai tombant un samedi ne devrait pas avoir d'incidence pour les salariés dont l'horaire est réparti du lundi au vendredi.

MAIS le calcul en jours ouvrés ne doit pas léser les salariés par rapport au calcul en jours ouvrables.

L'employeur doit donc leur accorder un jour de congé supplémentaire, pour garantir l'égalité avec les salariés dont les CP sont décomptés en jours ouvrables.

### Usages ou dispositions conventionnelles

La règle de prolongation ci-dessus ne s'applique pas lorsque le salarié, en raison d'usages ou de Conventions collectives, bénéficie de droits à congés supérieurs aux cadres légaux.

Exemple : Entreprise avec une durée collective du travail répartie sur 5 jours, 28 jours ouvrés de CP, soit plus que le minimum légal de 5 semaines.